

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 18 juillet 2023

Mardi 18 juillet 2023 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, M. MILLON Julien, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, M. DORCHIES Sébastien et Mme BANVILLET Cécile.

Excusés : M. MANNEVILLE Raphael qui a donné procuration à M. MILLON Julien, M. ROCHE Denis.

Absents : M. BELGARDE Joseph et Mme CHAUFOUR Sandrine.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil

1. Choix de l'entreprise pour la réhabilitation de l'école

Madame Le Maire rappelle que suite à la réunion de la commission d'Appel d'Offre du 4 juillet 2023 pour la réhabilitation du Fort, il convient de prendre une délibération pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux. La commune a reçu une offre.

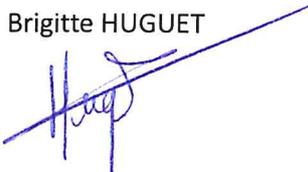
Elle présente le tableau récapitulatif de l'offre transmis par l'**Ar Ter**. L'ADHUME et CAUE ont étudié le dossier fait une synthèse et des annotations qui valide le sérieux de l'entreprise.

Après délibération et sur proposition du bureau d'étude, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité l'entreprise **Ar Ter** et charge Madame Le Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier et d'inscrire les crédits suffisants au B.P. 2023.

La séance a été levée à 19h30

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Bernadette DUTHEIL